

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE CITOYENNE DU QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME RENCONTRE ACRQ 05 ESTRIE

Sherbrooke, le 17 novembre 2015

Sixième rencontre de l'ACRQ 05 Estrie tenue au 4445, rue Chauveau (édifice du parc Olivier-Chauveau), à Sherbrooke, le mardi 17 novembre 2015, à 18 h 30.

Présents : M. Christian Clavet
M. Fernand Courchesne
M. Sylvain Gélinas
M. Pierre-Luc Gilbert
M. Rock Larochelle
Mme Danielle Morin
M. Louis Rivard
M. Michel Scultéty-Ouellet
Mme Suzelle Tardif

1. Choix d'un président et d'une secrétaire d'assemblée

Michel Scultéty-Ouellet propose Pierre-Luc Gilbert comme président d'assemblée, secondé par Danielle Morin. Pierre-Luc propose Danielle Morin comme secrétaire, secondé par Michel.

2. Tour de table et présentations

Nous procédons à un tour de table puisque nous avons quatre nouvelles personnes parmi nous! Rock Larochelle nous parle brièvement du *Tribunal international de la justice* qu'il souhaite inclure dans la constitution. Michel souhaite une cohérence vers un but précis, où sécurité et légitimité auront leur place et, de part son intérêt pour l'environnement, de bien sûr protéger la nature et ses ressources. Sylvain mentionne que nous vivons dans un système illégitime et que nous ne devons pas nous soumettre. Christian Clavet considère que c'est le pays et le peuple qui priment. Il souhaite une démarche rassembleuse et participative, présentant des conditions gagnantes.

3. Bref retour sur la deuxième rencontre nationale à Lévis

Pierre-Luc nous parle du conférencier, Alain Denault, auteur de *La Médiocratie*, qui, malgré un langage de professionnel, a captivé l'attention des membres en parlant "démocratie et gouvernance".

Danielle mentionne la déception de plusieurs quant au manque de rigueur et d'expérience des présidents d'assemblée, ce qui fait perdre énormément de temps. À la prochaine rencontre régionale, Michel nous présentera brièvement un mode de fonctionnement différent du Code Morin et dont nous pourrions faire l'essai.

Nous avons aussi brièvement discuté de la démission d'Alain et du fait qu'il soit revenu sur sa décision à la demande du COI.

4. Lecture du manifeste

Pierre-Luc propose de passer ce point, étant donné le temps qui passe et l'importance de revoir les documents avant le 30 novembre prochain. Secondé par Suzelle. Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Suzelle propose l'adoption de l'ordre du jour, secondé par Rock. Adoption à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre précédente

Pierre-Luc propose l'adoption du procès-verbal, secondé par Michel. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Pour gagner du temps, nous proposons que les participants prennent connaissance du projet de procès-verbal publié sur la page Facebook de l'ACRQ-05 afin que ces mêmes participants puissent l'adopter sans lecture à la prochaine rencontre.

7. Procédure pour faire "aimer" la page de l'ACCQ

N'ayant pas de réseau Wi-fi, nous passons au point suivant...

8. Ouverture du compte de banque

Rock se propose comme troisième personne requise pour l'ouverture d'un compte de banque en région. Pierre-Luc s'informerait davantage quant à la procédure et aux conditions et nous attendrions probablement la création de l'OSBL pour procéder.

Michel informe aussi qu'il est possible d'économiser des frais bancaires si le compte est ouvert en étant relié au compte principal de l'ACCQ.

9. Révision du document contenant les textes suivants : le statut visant à encadrer les modifications aux textes adoptés, les énoncés de mission et l'organigramme

Révision de la version officielle de la proposition de l'ACRQ 01, adoptée en assemblée générale le 1er novembre 2015

Michel propose l'amendement suivant, adopté à l'unanimité.

Version de l'ACRQ 01	Version du 17 novembre 2015 - ACRQ 05
1- qu'il y ait eu dépôt d'une pétition ayant recueilli au moins 10 signatures de signataires du manifeste d'une ACRQ régionale, stipulant une volonté de modifier les textes en question;	1- qu'il y ait eu dépôt d'une pétition ayant recueilli au moins 10 appuyeurs, parmi les signataires du manifeste d'une ACRQ régionale, stipulant une volonté de modifier les textes en question;

Fernand propose l'amendement suivant, adopté à majorité, quoique nous aurions besoin que ce soit défini par le COI, le statut d'ACRQ "actives".

Version de l'ACRQ 01	Version du 17 novembre 2015 - ACRQ 05
3- Si au moins 11 ACRQ sur 17 entérinent la proposition d'amendement du texte en question, elle est adoptée. Le C.O. a donc le mandat de faire la modification.	3- Si au moins 11 ACRQ sur 17 ou 2/3 des ACRQ actives au Québec entérinent la proposition d'amendement du texte en question, elle est adoptée. Le C.O. a donc le mandat de faire la modification.

Pierre-Luc propose d'adopter en bloc les points 1 et 3 du statut, tels que modifiés par l'ACRQ 05, appuyé par Fernand. Adopté à majorité.

10. Clôture de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h.

Pierre-Luc Gilbert
Président

Danielle Morin
Secrétaire